



Renouvellement des AAD en CUI

Suite aux réponses apportées par le préfet hier, les messages annonçant les renouvellements arrivent dans les boîtes mails des écoles.

Avant de publier, le SNUipp-FSU a cherché à connaître les conditions réelles qui ont amené le préfet à annoncer de façon générale le renouvellement de la majorité des 111 AAD ayant reçu la lettre de non renouvellement.

Après contacts avec les services de l'état qui gèrent le dossier, la seule barrière qui empêche le renouvellement à partir du 1^{er} juillet est d'avoir atteint la durée maximale de 5 ans.

Elle s'applique à tous les personnels sans distinction de situation personnelle.

Chacun est invité à nous contacter s'il n'avait pas de message lui annonçant son renouvellement.

Les AAD sont invités à compléter un document sur lequel ils doivent indiquer la date de signature de leur contrat.

C'est la date de signature de contrat avec l'employeur actuel, le lycée Philippe de Girard qui doit être portée sur le document.

Les reconductions vont l'être avec la mise en place d'un dispositif de formation piloté par le préfet en personne.

Dès les premiers temps de l'année scolaire, les personnels reconduits auront :

- La désignation d'un référent Pôle Emploi avec lequel ils feront un bilan de compétence.
- La mise en place d'un parcours de formation ouvrant de vraies perspectives d'emploi à la sortie du CUI.

Le SNUipp-FSU se félicite du travail mené avec les AAD, les parents d'élèves et les enseignants des écoles pour obtenir une reconduction massive de tous.

Les outils mis à disposition de tous (pétition, motion de conseil d'école, lettres individuelles au président de la république...) ont nécessairement porté leurs fruits auprès des décideurs.

Le préfet a déclaré à la délégation hier qu'il avait réussi à convaincre le cabinet du ministre de l'accompagner dans sa démarche.

Nous avons la conviction que tous les courriers, toutes les motions, toutes les pétitions ont pesé sur les décisions ministérielles.

Le SNUipp-FSU n'oublie pas les collègues auxquels le renouvellement ne serait pas accordé.

Une permanence téléphonique est mise en place ce vendredi 27 juin après-midi mais également samedi 28 juin de 9h00 à 12h00 pour examiner les situations individuelles des AAD non renouvelés.

Le SNUipp-FSU tiendra une réunion mercredi 2 juillet à 14h00 à la salle du REX à Montfavet

Le SNUipp-FSU confirme la présence à cette réunion de l'avocat qui a accompagné les AAD dans leurs recours gagnés aux prud'hommes contre leur employeur pour absence de formation.

Tous les AAD sont invités à y participer. Les possibilités de recours seront envisagées sur les conseils de l'avocat.